

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 MARS 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 4 MARS 2024, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e.</i>	<i>Absent.e.</i>
Monsieur Simon Deschênes	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Myriam Belley	Conseillère district n° 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district n° 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district n° 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district n° 4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district n° 5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Autres personnes</i>			
Monsieur Martin Richard	Directeur général	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Josée Latour	Trésorière	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Sylvie Lepage	Greffière	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Andréanne Tousignant	Greffière adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1. Ouverture

24-03-047

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

3. Adoption des procès-verbaux

24-03-048

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Compétition de patinage artistique

La compétition Donald-Chiasson/Mes premiers jeux a eu lieu le 24 février dernier à l'aréna de Sainte-Anne-des-Monts. Il s'agit de la première compétition pour les jeunes patineurs. Des clubs de plusieurs villes sont venus nous visiter. Tous les gens sur place, patineurs, juges, spectateurs ont

apprécié la compétition et les installations. Félicitations à Nathalie Marin et aux membres du conseil d'administration du Club de patinage des Chic-Chocs.

4.2 Emie Guilbeault

Après une participation au Championnat canadien de patinage artistique en février, Emie Guilbeault a remporté une médaille d'argent aux Jeux du Québec dans les derniers jours. Félicitations Emie!

4.3 Semaine de relâche

Malgré des conditions météorologiques peu propices aux activités extérieures, une semaine de relâche pleine d'activités est offerte cette année. Pour plus de détails, visitez la page Facebook du service des loisirs.

4.4 Brittany Gasse

Au nom du conseil de ville, le maire offre ses plus sincères condoléances à Stéphanie Gasse et Mario Hurtubise, parents Brittany Gasse, décédée le 22 février 2024.

5.- Administration

24-03-049

5.1 Cession du lot 6 219 032 à Danny Dugas en échange d'une servitude

CONSIDÉRANT que, suite à l'adoption de la résolution 16-03-049, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts acceptait de céder une parcelle de terrain le long de son lot portant alors le numéro 4 327 112 en échange d'une servitude de passage et de la confection d'un chemin d'accès;

CONSIDÉRANT que monsieur Danny Dugas est maintenant propriétaire des deux autres lots constituant le chemin d'accès et que de nouveaux cadastres ont été déposés pour tout le chemin, y compris le lot propriété de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT que le lot de la Ville constituant une partie du chemin porte maintenant le numéro 6 219 032 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts accepte de céder à M. Danny Dugas le lot numéro 6 219 032 en échange : d'une servitude de passage sur les lots 6 219 030, 6 219 032 et 6 219 035 et de la construction d'un chemin d'accès aux frais de Danny Dugas sur ces lots;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la cession du lot 6 219 032 en faveur de Danny Dugas en contrepartie d'une servitude de passage sur le chemin qui sera construit aux frais de M. Dugas sur les lots 6 219 030, 6 219 032 et 6 219 035;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts l'acte de cession à intervenir.

ADOPTÉE

24-03-050

5.2 Ouverture du poste de greffière

CONSIDÉRANT la lettre de Sylvie Lepage, reçue le 27 février 2024, dans laquelle elle renonce au poste de greffière, avec départ prévu le 7 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture du poste de greffière.

ADOPTÉE

- 24-03-051 5.3 Reconnaissance de la Corporation du plan de développement de la Haute-Gaspésie et des Chic-Chocs aux fins du programme d'assurance de dommages de l'UMQ

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec relatif à l'assurance de dommages pour les organismes sans but lucratif de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Corporation du plan de développement de la Haute-Gaspésie et des Chic-Chocs, organisme sans but lucratif œuvrant sur le territoire de Sainte-Anne-des-Monts, demande à être reconnue par ce conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offerte par le programme de l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ce conseil reconnaisse l'organisme Corporation du plan de développement de la Haute-Gaspésie et des Chic-Chocs aux fins du programme d'assurance de dommages de l'UMQ.

ADOPTÉE

- 24-03-052 5.4 Acceptation du plan d'affaires pour la création de l'office d'habitation Fleuve et Vallée

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a mis sur pied, au printemps 2023, un comité composé de représentants de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et du Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ) afin de soutenir la mise en œuvre d'une démarche d'optimisation du réseau des offices d'habitation (OH);

CONSIDÉRANT que le comité de transition et de concertation du territoire de l'OH de la Matapédia, OMH d'Amqui, OMH de St-Moïse, OH de la Mitis, OMH de la Ville de Métis-sur-Mer, OMH de Baie-des-Sables, OH de la Matanie, OMH de Cap-Chat-Les Méchins, OMH de Sainte-Anne-des-Monts et OMH de Mont-Louis a présenté un plan d'affaires le 16 janvier 2024 concernant la création de l'office d'habitation Fleuve et Vallée;

CONSIDÉRANT que les villes concernées doivent transmettre leur position sur l'acceptation du plan d'affaires avant son dépôt à la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que les demandes de la Ville ont été prises en considération en ce qui concerne le maintien des emplois et des contrats locaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts aura un siège sur le conseil d'administration du nouvel organisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter le plan d'affaires présenté le 16 janvier 2024 pour la création de l'office d'habitation Fleuve et Vallée.

ADOPTÉE

6. Trésorerie

- 24-03-053 6.1 Approbation des comptes payés et à payer au 29 février 2024

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques n^{os} 39480 à 39522, pour un montant de 195 965,33 \$
- Les comptes à payer, chèques n^{os} 39523 à 39633, pour un montant de 265 617,39 \$
- Pour un total de 461 582,72 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

24-03-054

6.2 Autorisation de paiement – IPL North America – Bacs bruns

CONSIDÉRANT la résolution 22-02-062 autorisant l'acquisition de 2 959 bacs bruns;

CONSIDÉRANT la résolution 23-02-055 autorisant le paiement de 75 % de la facture soit 196 640,98 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la réception de la subvention en décembre 2023, qui correspond à 50 % de la facture totale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de libérer la retenue de 25 % correspondant à la somme de 65 547,03 \$, taxes incluses, à IPL North America Inc.

ADOPTÉE

7. Urbanisme

7.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 février 2024

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 7 février 2024 est déposé au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

24-03-055

7.2 Demande de dérogation mineure – 109, 11^e Rue Ouest

CONSIDÉRANT la demande de madame Hélène Castonguay ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- De régulariser l'implantation d'un bâtiment à 6,06 mètres de la marge de recul arrière alors que le Règlement de zonage 82, en vigueur à l'époque, prescrit une marge de recul arrière de 7,62 mètres;

CONSIDÉRANT la résolution 24-1156 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 9 février 2024;

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder une dérogation pour régulariser l'implantation du bâtiment à 6,06 mètres de la marge de recul arrière.

ADOPTÉE

24-03-056

7.3 Demande de dérogation mineure – 318, rue Beauséjour

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Carl Robert Vallée ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre à un immeuble ayant 3 marges avant, car borné par 3 rues :

- De régulariser l'implantation d'une remise à 1,27 mètre de la marge de recul avant alors que l'article 5.4.2 du Règlement de zonage 04-620 prescrit une marge de recul avant de 7,5 mètres;
- De régulariser l'implantation d'un garage annexé à 3,82 mètres de la marge de recul avant alors que l'article 5.4.2 du Règlement de zonage 04-620 prescrit une marge de recul avant de 7,5 mètres;
- De régulariser la distance de la remise à la maison qui est de 1,47 mètre alors que l'article 5.4.2 du Règlement de zonage 04-620 prescrit une distance de 3 mètres;

CONSIDÉRANT la résolution 24-1157 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 9 février 2024;

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder une dérogation pour régulariser l'implantation d'une remise à 1,27 mètre de la marge de recul avant et d'un garage annexé à 3,82 mètres de la marge de recul avant ainsi que de régulariser la distance de la remise à la maison qui est de 1,47 mètre.

ADOPTÉE

8. Règlements

8.1 Avis de motion du Règlement 24-959 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626 afin d'établir des mesures de lutte contre les îlots de chaleur urbains

Le conseiller Simon Lemieux donne avis de motion du projet de Règlement 24-959 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626 afin d'établir des mesures de lutte contre les îlots de chaleur urbains qui sera soumis, pour approbation, à une séance subséquente.

24-03-057

8.2 Adoption du projet de Règlement 24-959 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626 afin d'établir des mesures de lutte contre les îlots de chaleur urbains

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 24-959 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a donné communication de l'objet du Règlement 24-959 et de sa portée, à savoir que les modifications de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sanctionnées le 25 mars 2021 obligent les municipalités à identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi qu'à décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques d'ici le 25 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation publique prévue à l'article 125 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit tenue le 27 mars à 10 h à la salle du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le projet de Règlement 24-959 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626 afin d'établir des mesures de lutte contre les îlots de chaleur urbains, copie du projet de règlement est déposée au dossier de la présente séance.

ADOPTÉE

8.3 Avis de motion du Règlement 24-960 modifiant le Règlement de zonage 04-620 pour la création d'une zone Cb à même la zone Ca.10 et les mesures concernant les îlots de chaleur

Le conseiller Richard Bujold donne avis de motion du projet de Règlement 24-960 modifiant le Règlement de zonage 04-620 pour la création d'une zone Cb à même la zone Ca.10 et les mesures concernant les îlots de chaleur qui sera soumis, pour approbation, à une séance subséquente.

24-03-058

8.4 Adoption du premier projet de Règlement 24-960 modifiant le Règlement de zonage 04-620 pour la création d'une zone Cb à même la zone Ca.10 et les mesures concernant les îlots de chaleur

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 24-960 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a donné communication de l'objet du Règlement 24-960 et de sa portée, à savoir que :

Le premier but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 et le plan de zonage 2/5 afin de changer une partie de l'affectation du sol Ca.10 par une affectation du sol Cb qui permet à la fois l'usage quincaillerie-vente au détail (code 5251) et cour à bois extérieure-vente au détail (codification 5211 groupe 2);

Le second but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 afin d'atténuer les effets nocifs et indésirables des îlots de chaleur, en période de vague de chaleur, sur la santé humaine et l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation publique prévue à l'article 125 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit tenue le 27 mars à 10 h à la salle du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le premier projet de Règlement 24-960 modifiant le Règlement de zonage 04-620 pour la création d'une zone Cb à même la zone Ca.10 et les mesures concernant les îlots de chaleur, copie du projet de règlement est déposée au dossier de la présente séance.

ADOPTÉE

9. Travaux publics

24-03-059

9.1 Autorisation d'un appel d'offres public – Asphaltage de la Phase 1 du Domaine de l'Oiselière

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre Marin Construction Inc. et la Ville de Sainte-Anne-des-Monts au sujet du Domaine de l'Oiselière phase 1;

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'asphaltage de la phase 1 du projet de développement;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à la préparation granulaire du projet à l'automne 2023 en vue de l'asphaltage au printemps 2024;

CONSIDÉRANT que l'installation des bordures de béton sera réalisée dès que les conditions météorologiques le permettront;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil municipal procède à un appel d'offres public pour l'asphaltage de la Phase 1 du Domaine de l'Oiselière. Cette dépense sera prise au surplus accumulé;

Que le conseil municipal mandate le directeur général, Martin Richard, pour signer toute documentation en lien avec la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

24-03-060 9.2 Acceptation d'une soumission – Richard Cloutier Paysagiste - Installation de bordures de béton préfabriquées, Domaine de l'Oiselière, phase 1

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'asphaltage de la phase 1 du Domaine de l'Oiselière et que la préparation granulaire du projet a été réalisée à l'automne 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que l'installation des bordures de béton précède l'opération d'asphaltage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la soumission de Richard Cloutier Paysagiste au montant de 20 695,50 \$ taxes incluses pour l'installation de 880 mètres de bordures. Cette dépense sera prise au surplus accumulé;

De mandater le directeur général, Martin Richard, pour signer toute documentation en lien avec la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

24-03-061 9.3 Acceptation d'une soumission – Centre du camion JL – Boîte de transfert pour camion Western Star

CONSIDÉRANT le bris du camion de déneigement Western Star et la nécessité de réparer ce véhicule;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission du Centre du camion JL pour une boîte de transfert au montant de 35 305,58 \$, taxes incluses. Cette dépense sera prise à la dépense de l'exercice.

ADOPTÉE

24-03-062 9.4 Acceptation d'une soumission – Interall – Système d'inventaire électronique

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir un logiciel de gestion d'inventaire;

CONSIDÉRANT que le système Interlat a une capacité de gestion d'inventaire illimitée et qu'il est compatible avec notre système comptable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission d'Interlat pour l'achat et l'implantation d'un système d'inventaire électronique au montant de 8 466,98 \$, taxes incluses. Cette dépense sera prise à la dépense de l'exercice.

ADOPTÉE

24-03-063 9.5 Ouverture de poste – préposé maintenance voirie – 26 semaines

CONSIDÉRANT la nomination de Clément Daraïche au poste de préposé à la maintenance voirie à temps plein (52 semaines);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture du poste de préposé à la maintenance voirie (26 semaines) à l'interne et à l'externe.

ADOPTÉE

24-03-064 9.6 Ouverture de poste – préposé maintenance voirie – sur liste de rappel

CONSIDÉRANT que la liste de rappel pour le poste de préposé à la maintenance voirie est vide;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture du poste de préposé à la maintenance voirie sur liste de rappel.

ADOPTÉE

10. Loisirs

24-03-065 10.1 Ouverture du poste - préposé maintenance loisirs - 32 semaines

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Jean-Guy Brisebois;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture d'un poste de préposé à la maintenance loisirs (32 semaines) à l'interne et à l'externe.

ADOPTÉE

24-03-066 10.2 Autorisation de présenter un projet SEMO - programme Contrat d'intégration au travail pour entretien paysager

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts accepte la responsabilité du projet SEMO, présenté dans le cadre de la mesure Contrat d'intégration au travail d'Emploi-Québec, pour l'embauche de quatre (4) journaliers pour l'entretien paysager de certains espaces verts pour la saison estivale 2024;

Que la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Lucie Bélanger, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document officiel concernant ledit projet;

Que la Ville s'engage, par son représentant, à couvrir tout coût dépassant les contributions allouées par la mesure Contrat d'intégration au travail du SEMO dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

- 24-03-067 10.3 Autorisation de présenter une demande d'aide financière – programme Subvention salariale CLE pour préposés aux terrains extérieurs

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Lucie Bélanger, soit autorisée à présenter une demande d'aide financière et à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, tout document officiel pour l'embauche de deux (2) préposés aux terrains extérieurs pour la période estivale 2024;

Que la Ville s'engage, par ses représentants, à couvrir tout coût dépassant les contributions allouées par le programme Subvention salariale CLE dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

- 24-03-068 10.4 Acceptation d'une soumission – Permafib - Surface de deck-hockey pour la patinoire extérieure au parc des 4 saisons

CONSIDÉRANT la résolution 24-02-041 autorisant la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité à la MRC de la Haute-Gaspésie pour la bonification des installations de la patinoire extérieure au parc des 4 saisons;

CONSIDÉRANT que cette demande a été acceptée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de Permafib pour l'achat et l'installation d'une surface de deck-hockey et du grillage autour de la patinoire au montant de 71 440,60 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

- 24-03-069 10.5 Acceptation d'une soumission – NI Produits et Tessier Récréo-Parc – Mobilier urbain pour les terrains de volleyball

CONSIDÉRANT la résolution 24-02-043 autorisant la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité à la MRC de la Haute-Gaspésie pour la bonification des installations des terrains de volleyball;

CONSIDÉRANT que cette demande a été acceptée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission :

- De NI Produits pour l'achat de poubelles au montant de 6 070,69 \$, taxes incluses;
- De Tessier Récréo-Parc pour l'achat d'un support à vélo, d'une table à pique-nique et de bancs au montant de 7 807,95 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

- 24-03-070 10.6 Acceptation d'une soumission – Poly-Expert Distribution - Bordures pour les terrains de volleyball

CONSIDÉRANT la résolution 24-02-043 autorisant la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération

intermunicipale du Fonds régions et ruralité à la MRC de la Haute-Gaspésie pour la bonification des installations des terrains de volleyball;

CONSIDÉRANT que cette demande a été acceptée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de Poly-Expert Distribution pour l'achat de bordures pour les terrains de volleyball et de revêtement de protection au montant de 24 565,24 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

11. Incendie

24-03-071

11.1 Adoption du Rapport annuel 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours de la MRC de la Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT le Rapport annuel 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours de la MRC de La Haute-Gaspésie, dont un exemplaire est joint au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Rapport annuel 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours de la MRC de La Haute-Gaspésie, conformément au document déposé lors de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

24-03-072

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20h46.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT
GREFFIÈRE ADJOINTE

/at
